



Règlement d'intervention de Bordeaux Métropole Foire Aux Questions (FAQ)

La mise à jour du règlement d'intervention a été adoptée par délibération n°2024-461 du conseil de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024. Le nouveau règlement vise à soutenir les syndicats de copropriétaires dans le financement des études, de l'accompagnement et des travaux nécessaires à une rénovation performante et durable de leur résidence au sens de la loi Climat et résilience, promulguée le 22 août 2021.

Cette FAQ liste les questions qui nous ont été remontées par les professionnels depuis cette délibération. Les réponses ont été coconstruites entre l'Alec et Bordeaux Métropole.

FOIRE AUX QUESTIONS - Règlement d'Intervention MaRénoV Bordeaux Métropole

n°	Objet de la Demande			Suivi et date de MàJ de la réponse apportée		
1	RI-Copros	Aide aux Travaux - Bonus Barème	Comment interpréter "+10 points du taux de l'aide socle" ?	S'agit-il par exemple de +10% à 10% ou 20% d'aide soit au total 20 à 30%	Il s'agit de 10% (ou 20%) d'aide socle + 10% de bonus (soient jusqu'à 20% ou 30% au final). Les aides publiques restent plafonnées à 80%TTC du montant des travaux de rénovation énergétique éligibles	14/11/2024
2	RI-Copros	Aide aux Travaux - Bonus Matériaux	La laine de roche est-elle considérée comme bio/géo sourcée ?	Dans la mesure où celle-ci est composée de basalte	Bio sourcé : pas de lien direct entre des laines minérales et des organismes vivants ; nous sommes sur des cycles de renouvellement longs voire des processus irréversibles. Géo Sourcé est à comprendre à la fois comme géographiquement produit à proximité du lieu de mise en œuvre et issu d'éléments minéraux ou de terre peu ou pas transformés avec un impact carbone faible	14/11/2024
3	RI-Copros	Aide aux Travaux - Bonus Matériaux	Les matériaux comme la brique, la tuile peuvent-ils être considérés comme bio/géo sourcés ?	Dans la mesure où celle-ci est composée de terre cuite	Brique et tuile ne sont pas des matériaux définis comme isolant de par la valeur de leur conductivité thermique. (si des solutions techniques présentant des labels de qualité et de performances attestés sont proposées la question sera à poser au cas par cas)	14/11/2024
4	RI-Copros	Aide aux Travaux - Bonus EnR	Est-il possible de considérer les PAC comme "énergie renouvelable" ?	Dans la mesure où il s'agit de pomper l'énergie de l'air extérieur	Les PAC aérothermiques (machines tournantes de conversion d'énergie avec appoint gratuit) ne sont pas considérées comme des EnR en l'état. Des conditions de mise en œuvre particulières avec une électricité produite localement et de source renouvelable pourrait permettre de considérer l'ensemble comme globalement autonome et renouvelable. Cela n'entre pas dans le champ commun du présent règlement,	14/11/2024
5	RI-Copros	Aide aux Travaux - Bonus Confort d'été	Les façades ventilées sont-elles bien éligibles ?	Il est mentionné "Parois Ventilées"	Oui, les façades ventilées sont éligibles, il reste à déterminer les critères de performance requis	14/11/2024
6	RI-Copros	Aide aux Travaux - Bonus Conservation Patrimoniale	Pourriez-vous spécifier les critères d'éligibilité pour ce bonus ?		Le bonus est accessible pour les surcoûts engendrés par la préservation patrimoniale d'un bâtiment. La note à produire doit permettre d'objectiver ces surcoûts liés aux préconisations architecturales de l'ABF (bonus DRAC, etc.), du PLUI, du service d'urbanisme.	14/11/2024
8	RI-Copros	Aide à la MOE Conception - Contenu	Mettre en œuvre des matériaux bio-sourcés sur 3 postes n'est-il pas un objectif inatteignable ?	L'utilisation de matériaux bio sourcés sur 3 postes me semble inatteignable car en toiture terrasse je ne connais pas de solution pérenne (insensible à l'eau). Pour la façade et les planchers bas il y a des solutions techniques.	Critères exigeants, mais un bonus pour les projets les plus ambitieux. Il est par exemple possible de proposer les scénarios suivant : (1er poste possible), l'isolation des murs (2ème poste possible), l'isolation des toitures à pans (3ème poste possible), l'isolation des planchers (4ème poste possible) l'isolation sous toiture plate type fibre de bois ou autres par l'intérieur quand c'est possible (5ème poste possible), Revêtement bardage bois ventilé (6ème poste possible).	14/11/2024
9	RI-Copros	Aide à la MOE Conception - REL	Mission REL du MOE : si les plans de la copropriété existent cela supprime-t-il cet élément de mission ?	Il ne faut pas oublier de contrôler la cohérence entre plans et réalité du site	Des relevés et/ou plans récents disponibles pourront simplifier ce point, toutefois il s'agira effectivement dans ce cas de s'assurer que les éléments fournis ne sont pas empreints d'erreurs ou de défaut de mise à jour.	14/11/2024
10	RI-Copros	Aide à la MOE Conception - Contenu	Qu'est-ce qui est attendu par études de faisabilité ?	Elles apparaissent avant le DIAG MOE dans le document RI	Au-delà des éléments portés en phase diagnostic, il s'agit ici d'étayer le choix de travaux par les études, notes, et autres éléments de consolidation utiles attestant de la pertinence des solutions techniques retenues en regard du scénario arrêté et des objectifs de performance attendus.	14/11/2024
11	RI-Copros	Aide aux Travaux	Aides aux travaux : Comment comprendre le bonus copropriété de 20 lots ou moins sous rénovation niveau BBC (le plafond étant déjà majoré pour les moins de 20 lots) ?	Le plafond étant déjà majoré pour les moins de 20 lots	Le bonus est majoré dans le cas des petites copropriétés (<20 lots) pour tenir compte des frais fixes et effets de planchers liés à un faible nombre de logements et de surfaces traitées	14/11/2024
16	RI-Copros	Conditions d'éligibilité MOE - travaux	L'obtention des aides en phase Conception est-elle toujours conditionnée à un gain énergétique supérieur ou égal à 35 % ?		En phase maîtrise d'œuvre de conception, la copropriété doit : Étudier en phase « conception des travaux », un scénario ouvrant aux aides métropolitaines, soit a minima au scénario dit « volontaire » à 35% de gain énergétique;	13/03/2025
17	RI-Copros	Aide MOE	Y-a-t'il un plafond pour les aides MOE de Bordeaux Métropole en phase conception ?		L'aide à la maîtrise d'œuvre de conception s'élève à : -pour les copropriétés < 50 lots d'habitation : 50% de la dépense HT. -pour les copros > 50 lots d'habitation : 30% de la dépense HT. Sans plafond.	05/02/2025
23	RI-Copros	Aide aux travaux - Bonus confort d'été	Pouvez-vous en dire plus sur le bonus confort d'été, les volets roulants ou battants sont-ils considérés comme solutions type passif ?		La note technique 'confort d'été' devra principalement mettre en avant les repercussions 'positives' de la solution proposée, les améliorations que celle-ci pourra apporter. Les solutions seront étudiées au cas par cas en fonction du projet, quoiqu'il en soit, le dispositif proposé devra être durable, fiable, efficace et adapté aux évolutions climatiques	05/02/2025
32	ANAH/MRBM		Le cumul des aides AMO de BM et de l'ANAH dépasse 100% ; selon quelles modalités et dans quel ordre est réalisé l'écritement éventuel ?		L'aide aux travaux de Bordeaux Métropole complète celle de l'Anah et des autres financeurs potentiels. L'aide Bordeaux Métropole est écartée si la somme des aides publiques dépasse 80% du montant TTC des travaux de rénovation énergétiques éligibles Anah.	12/02/2025
34	RI-Copros	Scénario	L'exclusion de tous travaux privatifs est-elle suffisante pour justifier le mode dérogatoire aux 35% ? Selon quelles modalités ?		Non, la dérogation relative au 35% de gain énergétique est liée au bâtimentaire, par exemple les contraintes patrimoniales et/ou techniques qui empêcheraient une copropriété d'atteindre 35% de gain énergétique. L'exclusion des travaux privatifs qui entraineraient la non atteinte des 35% ne permet donc pas de bénéficier de la dérogation.	
35	RI-Copros	Aide à l'AMO	Comment est calculé le % d'aide à l'AMO si la copropriété ne vote pas les travaux ?		l'aide à l'AMO est calculée en fonction de la mission qui est réalisée. Si on vote non aux travaux, le % d'aide sera appliqué à la mission AMO conception	13/02/2025
36	RI-Copros	Dossier de subvention	Quels documents sont recevables pour justifier de la date de construction d'un immeuble (PC, état descriptif division, règlement de copro ...) ?		Ce qui est attendu est un document indiquant la date de construction. Il n'y a pas de document précis.	18/04/2025